

PRÉSENTATION SUR LA GOUVERNANCE



Fédération des **coop**ératives
d'alimentation du Québec

Mercredi, 31 août 2011

PRÉSENTATION SUR LA GOUVERNANCE

PRÉAMBULE

Bien que la grande majorité des coopératives du réseau performe bien, au cours de la dernière année, deux de nos plus importantes coopératives ont dû faire face à des situations qui ont entraîné leur liquidation. D'autre part, étant donné que certaines coopératives d'alimentation ont été laissées à leur seule gouverne pendant plusieurs années et que les grossistes ont développé une emprise importante sur ces dernières, les coopératives se retrouvent plutôt en position d'influence qu'en position décisionnelle. Également le traditionnel s'étant installé, parmi d'autres, on peut dénoter quelques éléments de lassitude chez certains des dirigeants ce qui peut entraîner un manque d'opportunité. Donc, afin de sensibiliser nos principaux acteurs de l'importance de leur rôle d'administrateur et de gestionnaire pour continuer à faire progresser nos coopératives dans ce marché aussi complexe que compétitif, il devient important d'échanger entre nous sur les règles à suivre pour assurer une bonne gouvernance.

DÉFINITION RAPIDE DE LA GOUVERNANCE

Règles qui régissent les relations entre les dirigeants, le conseil d'administration et les membres propriétaires suivant les principes de responsabilité, de transparence, d'indépendance et de respect.

APPLICATION DE LA GOUVERNANCE

- Connaissance des devoirs, pouvoirs et rôles de chaque instance (rôle et responsabilité)
- Principales instances que l'on retrouve dans nos coopératives
 - Conseil d'administration, comité exécutif, comité de vérification, comité d'intercoopération, comité d'évaluation de la direction générale, comité de direction
 - Balises de délimitation des rôles des deux principales instances mentionnées plus haut

CONSEIL D'ADMINISTRATION	DIRECTEUR GÉNÉRAL
1. Rendre compte aux membres	1. Rendre compte au conseil d'administration
2. Décider quoi faire	2. Décider comment le faire
3. Prendre des décisions à moyen et à long terme	3. Prendre des décisions opérationnelles courantes
4. Adopter des politiques	4. Proposer des politiques et les mettre en application lorsqu'adoptées
5. Planifier la relève à la direction générale	5. Planifier la relève aux postes clés
6. Définir la tâche, la formation et les objectifs du directeur général	6. Définir la tâche, la formation et les objectifs des autres employés
7. Évaluer la performance du directeur général	7. Évaluer la performance des autres employés
8. Écouter l'expression des besoins des membres	8. Fournir au conseil d'administration toutes les informations nécessaires à la prise de décision éclairée

LES ÉLÉMENTS SUR LESQUELS REPOSENT UNE BONNE GOUVERNANCE

- Une bonne gouvernance : une affaire de complicité et de respect des fonctions de chacun
- Attentes des administrateurs envers la direction générale
 - Information sur l'état de la situation
 - Transmission de l'information
 - Dossiers bien préparés
 - Des hypothèses de projet et des projections
 - Développement du personnel
- Attentes de la direction générale envers le conseil
 - Position sur les grandes orientations
 - Préparation adéquate pour les réunions
 - Lecture des documents
 - Expérience et compétence au service de la coopérative
 - Réseau de contacts
 - Acceptation de la délégation de gestion

PRINCIPAUX RÔLES DE FONCTION D'UN ADMINISTRATEUR

- Planificateur
 - Collabore avec le directeur général en matière de planification
 - Se préoccupe de la relève au C. A.
 - S'adapte à l'évolution du marché
 - S'interroge sur les pratiques existantes
- Décideur
 - Est un acteur du développement
 - S'implique au niveau des objectifs, des politiques et de la planification
- Contrôleur
 - Vérifie le déroulement des projets en cours
 - Évalue les impacts des projets réalisés
 - Examine les activités et les finances
- Réalisateur
 - Supporte le développement
 - Représente la coopérative
 - Met en application les principes et les valeurs coopératives
 - Détermine et/ou ratifie la description de tâches du directeur général
 - Propose la révision des règlements

APTITUDES PERSONNELLES POUR S'ADAPTER AUX BONNES RÈGLES DE GOUVERNANCE

- Écoute
- Prise de position
- Ouverture
- Partage de l'information
- Solidarité

COMPÉTENCES

- Lire et comprendre les états financiers
- Familier avec les rudiments de la planification stratégique
- Communiquer efficacement
- Animer efficacement (président)
- Rédiger les procès-verbaux suivant les règles
- Connaître la Loi sur les coopératives et les règlements de la coopérative